

# La communauté de communes Falaises-du-Talou valorise ses biodéchets alimentaires

Falaises-du-Talou valorise les biodéchets alimentaires. Depuis le lundi 3 mars, elle est la première collectivité normande à avoir instauré la collecte en porte-à-porte des biodéchets dans un bac spécifique. Explications.

**D**epuis le lundi 3 mars, la communauté de communes Falaises-du-Talou a mis en place le ramassage en collecte en porte-à-porte dans un bac spécifique pour les déchets de cuisine et de table, en réponse aux obligations réglementaires de l'État, concernant le tri à la source des biodéchets alimentaires et en application de la loi Anti-gaspillage et économie circulaire imposée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, à l'ensemble des producteurs de déchets en France, du particulier aux entreprises, en passant par les collectivités.

Mercredi 19 mars, un premier palier a été atteint, avec plus de trois tonnes de biodéchets ali-

mentaires collectés en une seule journée. « La première semaine de collecte, nous avons eu la moitié de notre objectif atteint. Pour optimiser les tournées chaque semaine et obtenir des quantités intéressantes de biodéchets, on se doit de veiller à la qualité du tri, tout en continuant la sensibilisation », explique Dominique Poirier, vice-président à Falaises-du-Talou.

Ce dernier l'affirme : « La collecte en porte-à-porte encourage les résidents à trier correctement leurs biodéchets à la source, améliorant ainsi la qualité des matériaux collectés ».

La communauté de com-

munes a reçu beaucoup d'appels et d'interrogations à son siège d'Envermeu sur le ramassage des bacs qui s'effectue en semaine paire, du bac gris pour les ordures ménagères et du bac marron en biodéchets et en semaine impaire du bac jaune pour les déchets recyclables et du bac marron.

« Non, les biodéchets ne sont pas mélangés ensuite avec les ordures ménagères comme on peut le lire parfois sur les réseaux sociaux. Les camions sont bi-compartimentés », assure Dominique Poirier. L'objectif final étant de rassembler les biodéchets et les transporter au méthaniseur de Fresnoy-Folny qui les transforme en gaz vert et en déchets organiques par retour au sol.

« Cette nouvelle organisation a d'ores et déjà un impact positif sur les tonnages, notamment sur ceux des ordures ménagères résiduelles, le bac gris, puisqu'une baisse de 45 % a été constatée pour le mois de mars 2025 par rapport au mois de mars 2024 », se félicite l' élu. Les déchets ménagers non valorisés engendrent des surcoûts de taxe générale sur les activités polluantes qui ne sont pas applicables aux biodéchets collectés séparément,



Le ramassage des biodéchets en porte-à-porte a débuté début mars sur le territoire de Falaises-du-Talou.

des économies en perspective pour la collectivité.

Les biodéchets alimentaires acceptés dans la poubelle marron sont les préparations de repas : épiluchures, coquilles d'œuf et de fruits secs, découpes de viande, les restes de repas... Mais aussi des produits alimentaires périmés sans l'emballage : légumes, fruits, viandes, charcuteries, laitages et pâtisseries périmés. D'autres

déchets sont également admis : thé avec ou sans sachet en papier, café avec ou sans filtre, serviettes et essuie-tout. Les interdits sont les déchets végétaux, les emballages, les produits d'hygiène, de nettoyage et de soins, les litières d'animaux, gobelets, vaisselle jetable et textile... Les biodéchets peuvent être mis en vrac dans le bac marron, mais vous pouvez utiliser aussi les sacs biodégradables,

kraft, fécula uniquement. Il est par ailleurs conseillé de nettoyer régulièrement son bac pour limiter les nuisances olfactives. Le couvercle du bac doit pouvoir se fermer.

■ **Pour toute information supplémentaire concernant le bac marron ou pour l'obtenir, contacter le service déchets au 02 35 04 85 10.**

## Une aide pour obtenir un composteur

Il est aussi proposé par Falaises-du-Talou le compostage des biodéchets. Le compostage domestique est simple à réaliser et permet de diminuer de façon significative le volume des déchets organiques. Vous pouvez composter les épiluchures, les restes de repas non carnés et les déchets du jardin. Dans ce cadre, la collectivité va reconduire en 2025 une campagne de distribution de composteurs vendus au prix de 15 € pour une quatrième année consécutive. Notons que plus de 400 foyers du territoire des Falaises-du-Talou ont déjà profité de ce dispositif. La réservation d'un composteur se fait par courriel : à [dechets@falaisedulalou.fr](mailto:dechets@falaisedulalou.fr).